

PROTOCOLE D'INTERVENTION

« L'INTIMIDATION SE DIFFÉRENCIE DU SIMPLE CONFLIT PAR SON CARACTÈRE RÉPÉTITIF, L'INTENTION DE BLESSER ET UN RAPPORT DE FORCE INÉGAL ENTRE LA VICTIME ET L'AGRESSEUR. »

ÉTAPE 1

- Un **signalement** doit être fait à la direction.
- Vérification des **trois critères** d'intimidation.
- Information aux **parents** (*victime et intimidateur*).
- **Rencontre** avec les élèves impliqués et revoir le pacte d'engagement (*intimidateur, victime et témoin*).
- Information aux membres du **personnel** concernés.
- **Suspension interne** avec réflexion écrite et geste réparateur.
- Formulaire de **signalement** envoyé à la direction générale de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys.

ÉTAPE 2

- Un **signalement** doit être fait à la direction.
- Information aux **parents** (*victime et intimidateur*).
- Intervention auprès de la **classe**.
- Information aux membres du **personnel** concernés.
- **Suspension externe** avec retour obligatoire des parents.
- **Contrat d'engagement** écrit, signé par les parents et l'enfant.

ÉTAPE 3

- Un **signalement** doit être fait à la direction.
- Implication de l'**agent socio communautaire** et scolaire, service EDA.
- **Suspension externe** avec retour obligatoire des parents.
- **Professionnel** au dossier de l'élève.



LE PACTE D'ENGAGEMENT

Je m'engage à...

Communiquer de façon harmonieuse et constructive, car je suis conscient de l'impact de mes paroles sur les autres.



Accepter les différences de chacun et traiter les autres comme je voudrais que l'on me traite.



Chercher à comprendre les réalités et défis de ceux qui m'entourent et y adhérer de mon mieux.



Comprendre que chaque personne a le droit de se sentir en sécurité, d'être comprise, appréciée et acceptée.



Dessins: Fatma, gr: 601
2018

Je promets de respecter les autres, de lutter contre les incidents d'intimidation et de les signaler peu importe le moment et le lieu.

Nom de l'élève: _____

Date: _____



INTERVENTIONS EN PALIERS

Tout manquement au code de vie, l'équipe-école des Découvreurs interviendra en paliers.

1er palier

Le titulaire agrafe un billet de contravention à même l'agenda de l'élève, le parent le signe et le renvoie au titulaire.

2e palier

Une communication sera envoyée à la maison indiquant au parent que l'enfant est à risque. Une rencontre personnalisée sera organisée avec la technicienne en éducation spécialisée après 3 contraventions (*selon la gravité*). La prochaine étape sera celle de la suspension interne.

3e palier

La direction appelle le parent l'informant qu'une suspension interne d'une demi-journée sera organisée à l'école.

4e palier

La direction appelle le parent l'informant qu'une suspension externe à la maison sera organisée avec rencontre des parents au bureau de la direction.

5e palier

La direction fait une demande de services adaptés auprès de la commission scolaire.



CODE DE VIE DES DÉCOUVREURS



Le code de vie : un référentiel éducatif...un facilitateur du « vivre ensemble »...une responsabilité éducative pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire.

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, votre enfant a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage. Le personnel de l'école s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s'assurer que l'école des Découvreurs soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages. Le code de vie de notre école s'inspire des grandes valeurs établies selon une consultation faite auprès des parents et du personnel de l'école. Votre enfant sera sensibilisé chaque année à ces valeurs :

- LA PERSÉVÉRANCE
- LE RESPECT
- L'EFFORT
- L'ENTRAIDE

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION :

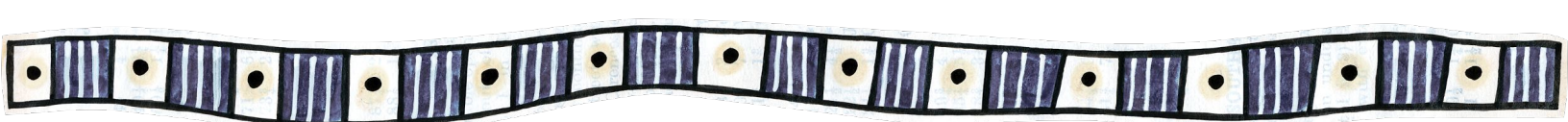
« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »
(L.I.P. Art 13, 1.10, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

RÈGLES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS

Orientations	Règles	Comportements attendus	Raison d'être
RÉUSSITE ÉDUCATIVE	J'adapte mon comportement au contexte ou à la situation d'apprentissage.	- J'utilise les outils et stratégies mis à ma disposition pour cheminer. - Je fournis l'effort nécessaire pour faire la tâche demandée. - Je démontre de l'intérêt et je participe activement.	S'instruire dans le plaisir 
VIVRE ENSEMBLE	Je règle mes conflits de façon pacifique. Je considère l'autre comme étant mon égal en acceptant sa diversité culturelle, religieuse, sexuelle et physique.	RÉFÉRENCE AUX 4 ÉTAPES - Je me calme. - J'écoute et je parle. - Je cherche une solution. - Je trouve une solution.	- Vivre dans un environnement harmonieux. 
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Je me présente à l'école dans un état propice à mes apprentissages. Je porte les vêtements appropriés selon les activités et les saisons.	- Je suis en santé, reposé et mes besoins de base sont comblés. - Avoir des vêtements décents et adaptés (par exemple : chandails et jupes suffisamment longs, sans décolleté, etc.) et exempts de message de violence.	Développer une image positive de soi. 
ENCADREMENT ET SÉCURITÉ	J'adopte un comportement respectueux envers mes pairs et tous les adultes. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et les autres.	- Je suis poli en gestes et en paroles envers tous. - Je m'assure qu'un adulte sait où je suis. - Je monte et descends l'escalier une marche à la fois. - Je me déplace en marchant calmement et en chuchotant.	Vivre dans un environnement sécuritaire. 
ENVIRONNEMENT	Je garde le mobilier, le matériel et les lieux en bon état.	- Je recycle et je jette mes déchets aux endroits prévus à l'école. - Je remets l'objet utilisé dans le même état que lorsque je l'ai pris.	Préserver la qualité de l'environnement.  Vivre dans un milieu de travail et de jeu agréable et accueillant.



ENGAGEMENT

Pour les élèves

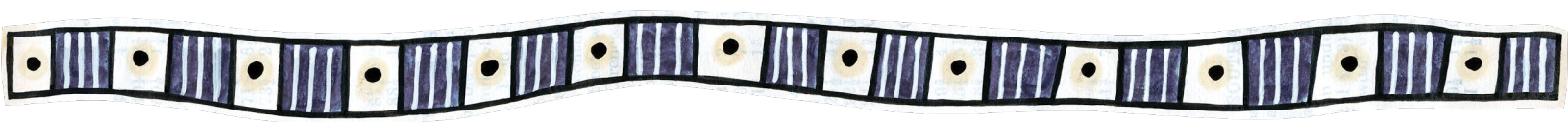
J'ai lu le code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter le code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Signature de l'élève _____

Pour les parents

J'ai lu le code de vie et j'en ai discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Signature d'un parent/tuteur _____



[illegible]